

LE 29 AOÛT 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 29 août 2017 sur les 19 h au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam
Pierre Bissonnette

Alain Poisson
Jean Robert

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

AVIS SPÉCIAL

1. Adoption du règlement numéro 890-17 modifiant le règlement sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre;
2. Adoption du règlement numéro 891-17 décrétant une dépense et des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de pavage sur la rue Bédard ainsi qu'un emprunt;
3. Adoption du règlement numéro 892-17 amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement;
4. Résolution afin de conclure une entente intermunicipale relative à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux;

5. Résolution concernant l'acquisition d'un véhicule;
6. Résolution concernant la disposition d'un véhicule;
7. Résolution concernant la fourniture et l'installation d'un système de dosage;
8. Résolution concernant la révision de la rémunération du personnel électoral;
9. Résolution concernant une entente intermunicipale en matière de prévention incendie;
10. Résolution concernant une nomination à la maison des jeunes;
11. Résolution relative à la conclusion d'un addenda à l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de soutien en technologies de l'information;
12. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur les frais d'administration;
13. Résolution concernant la demande de permis numéro DPCOL 170172 concernant l'immeuble situé au 3159, rue Principale;
14. Résolution concernant la demande de permis numéro DPREL 170184 concernant l'immeuble situé au 2960, rue Principale;
15. Résolution concernant une demande de permis de rénovation concernant l'immeuble situé au 3011, rue Principale;
16. Résolution concernant une demande de permis d'affichage concernant le local situé au 3295-C, rue Principale;
17. Résolution concernant une demande de commandite présentée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste;
18. Résolution concernant le renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;
19. Période de questions;
20. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Lecture de l'avis de convocation

Le directeur général donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

193-17

Adoption du règlement numéro 890-17 modifiant le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement numéro 890-17, modifiant le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, a été présentée et remise aux membres du conseil lors de la séance tenue le 1^{er} août 2017;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée du règlement ont été communiqués aux personnes présentes à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 890-17, modifiant le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, soit adopté.

194-17

Adoption du règlement numéro 891-17 décrétant une dépense pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du pavage sur une partie de la rue Bédard ainsi qu'un emprunt

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement numéro 891-17, décrétant une dépense pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du pavage sur une partie de la rue Bédard ainsi qu'un emprunt, a été présentée et remise aux membres du conseil lors de la séance tenue le 1^{er} août 2017;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ont été communiqués aux personnes présentes à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 891-17, décrétant une dépense de 636 700 \$ pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire, le remplacement de la conduite d'aqueduc et la réfection du pavage sur une partie de la rue Bédard ainsi qu'un emprunt de 478 305 \$, soit adopté.

195-17

Adoption du règlement numéro 892-17 amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement numéro 892-17, amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement, a été présentée et remise aux membres du conseil lors de la séance tenue le 1^{er} août 2017;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée du règlement ont été communiqués aux personnes présentes à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 892-17, amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

196-17

Entente intermunicipale relative à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'un projet d'entente intermunicipale relatif à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux à intervenir entre les villes et municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil, et, qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'en vertu dudit projet, les municipalités conviennent d'effectuer une demande commune de soumissions publiques relativement à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux desservant chacune des municipalités respectives;

ATTENDU QUE la Ville d'Otterburn Park est responsable de l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet d'entente tel que spécifié antérieurement, et, d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau, ou en son absence la mairesse suppléante, Madame Mélanie Dupré, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Lavoie, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Acquisition d'un véhicule - soumission

197-17

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé publiquement, le 23 août dernier à 11 h, à l'ouverture des soumissions suivantes pour la fourniture d'un véhicule de marque « Subaru », modèle « Crosstrek tourisme », 2017 :

- Subaru Granby 28 174,62 \$
- Subaru St-Hyacinthe 28 673,08 \$

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Subaru Granby, au montant de 28 174,62 \$, pour l'acquisition d'un véhicule de marque « Subaru », modèle « Crosstrek tourisme » 2017.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics et de l'urbanisme à signer les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

198-17

Jeep Patriot 2008 - vente à l'enchère

Il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'urbanisme à inscrire, auprès des Encans Ritchie de Mont-Saint-Hilaire, le véhicule Jeep Patriot 2008, appartenant à la municipalité, pour être vendu à l'enchère.

199-17

Usine de traitement des eaux usées - fourniture et installation d'un système de dosage

ATTENDU QUE la tuyauterie utilisée pour le fonctionnement du système de dosage de sulfate ferrique à l'usine de traitement des eaux usées n'est pas adéquate pour le transport de produits chimiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer pour la rendre sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef opérateur à mandater la firme MER (9085-7400 Québec inc.), au montant de 2 111,70 \$ plus taxes, pour la fourniture et l'installation de la tuyauterie nécessaire au fonctionnement du système de dosage de sulfate ferrique à l'usine de traitement des eaux usées.

200-17

Rémunération du personnel électoral - révision

ATTENDU QUE la rémunération minimale du personnel électoral municipal est établie par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la rémunération établie antérieurement par la résolution numéro 050-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 050-11 de la façon suivante¹ :

¹ Les rémunérations du personnel électoral pour le vote par anticipation, les dépouillements et la formation sont couvertes aux tarifs indiqués.

Président d'élection	aucune modification
Secrétaire d'élection	aucune modification
Adjoint au président d'élection	aucune modification
Scrutateur d'un bureau de vote	14,06 \$/l'heure
Secrétaire d'un bureau de vote	13,50 \$/l'heure
Préposé à l'information (PRIMO)	14,06 \$/l'heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	11,25 \$/l'heure
Secrétaire et membre d'une commission de révision de la liste électorale	15,75 \$/l'heure
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	13,50 \$/l'heure

201-17 Fourniture de services de prévention incendie - entente intermunicipale

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de renouveler, avant échéance, l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de prévention incendie afin, entre autres, qu'elle se termine avec une année financière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente à intervenir avec quatre autres municipalités, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de services de prévention incendie à intervenir entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

202-17 Maison des jeunes - nomination au poste d'animatrice

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Laurence Proulx au poste d'animatrice à la maison des jeunes de la municipalité selon les dispositions de la convention collective des employés.

203-17 Délégation de pouvoir à la Ville de Saint-Basile-le-Grand - appels d'offres concernant l'entente intermunicipale « fourniture de service de soutien en technologies de l'information » autorisant la signature de l'addenda pour l'entente intermunicipale

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de service de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de déléguer à une des parties à l'entente intermunicipale les pouvoirs nécessaires afin de procéder à tout appel d'offres requis pour la pleine réalisation de l'objet de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand les pouvoirs nécessaires afin de procéder à tout appel d'offres requis en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de soutien en technologies de l'information intervenue entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste le 1^{er} juin 2017;
- d'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, l'addenda à l'entente intermunicipale pour la fourniture de service en technologies de l'information de même que tout document requis à la réalisation de l'objet de l'entente;
- d'accepter que les soumissions reçues et les contrats accordés par la Ville de Saint-Basile-le-Grand lient, envers l'adjudicataire, chaque municipalité partie à l'entente.

Il est de plus résolu que la politique de gestion contractuelle applicable aux fins de l'appel d'offres soit celle de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, et, que la politique de gestion contractuelle respective des villes s'applique lors de l'adjudication du contrat.

204-17 Avis de motion - frais d'administration

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente relativement aux frais d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement est déposé, et, une copie est remise à chacun des membres du conseil.

205-17 Demande de permis de construction numéro DPCOL170172 - 3159, rue Principale

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 149 842 situé au 3159, rue Principale ont présenté la demande de permis de construction numéro DPCOL 170172 dans le but de démolir le garage existant et d'en reconstruire un nouveau;

ATTENDU QUE le projet est localisé à l'intérieur du secteur de zone C-2, et, est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 22 août, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande, et, a recommandé au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction numéro DPCOL 170172 visant la démolition et la reconstruction d'un garage sur le lot 4 149 842, et, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à procéder à l'émission du permis nécessaire.

206-17 Demande de permis de rénovation numéro DPREL 170184 - 2964 à 2966, rue Principale

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 149 795 portant les numéros civiques 2964 à 2966, rue Principale ont présenté la demande de permis de rénovation numéro DPREL 170184 dans le but de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE le projet est localisé à l'intérieur du secteur de zone R-15, et, est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 22 août, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande, et, a recommandé que le revêtement extérieur de l'édifice soit recouvert avec du canexel ou du maibec et non avec du vinyle;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation numéro DPREL 170184 visant à remplacer le revêtement extérieur de l'édifice résidentiel portant les numéros civiques 2964 à 2966, rue Principale, et, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à procéder à l'émission du permis nécessaire conditionnellement à ce que le revêtement « vinyle » proposé soit remplacé par du canexel ou du maibec.

207-17 Demande de permis de rénovation numéro DPREL170198 - 3011, rue Principale

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 3011, rue Principale a présenté la demande de permis de rénovation numéro DPREL 170198 visant à refaire la toiture;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 22 août, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à son étude, et, a recommandé au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis relativement à la réfection de la toiture de l'édifice situé au 3011, rue Principale.

208-17 Demande de permis d'affichage numéro DPENL 170197 - 3295-C, rue Principale

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de permis d'affichage numéro DPENL 170197 visant le local situé au 3295-C, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande est visée par le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 22 août, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis numéro DPENL 170197 concernant l'affichage au 3295-C, rue Principale, et, d'autoriser l'émission du permis.

209-17 Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste - demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste s'adresse à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste afin d'obtenir un soutien financier dans le but d'effectuer des travaux d'entretien à l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à la majorité des conseillers de verser une aide financière de 200 \$ à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste pour les besoins d'entretien de l'église.

Messieurs les conseillers Alain Poisson et Jean Robert ont voté contre la proposition.

210-17

Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ - renouvellement

ATTENDU QUE la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ arrive à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une durée de 3 ans;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet à intervenir, et, se déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque, et, d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

211-17

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 26.

Le directeur général,

La présidente,
